

LUTTER CONTRE LA PÉDOPHILIE ET LES ABUS DANS L'ÉGLISE



Imbroglia : dans les yeux de l'enfant, se mêlent la souffrance de la violence subie, le déni de sa parole et une grande solitude. Plus tard devenu adulte, à l'imbroglia de son enfance se rajoutera une colère d'avoir été mis en danger et ne pas avoir été secouru. Il comprendra que c'est toute la culture d'un système qui a voulu se protéger au lieu de le protéger. Et son imbroglia ne cesse de se creuser autour de cette interrogation : « Pourquoi ne peut-on pas lui rendre justice ? » C'est tellement vital pour lui pour qu'enfin il puisse avoir la paix et que cesse de couler sa larme d'enfance.

Une personne victime

La lutte contre la pédophilie et les abus dans l'Église est l'affaire de tout le Peuple de Dieu : ministres ordonnés, religieux et fidèles laïcs, nous sommes tous appelés à lutter activement.

LES GRANDES ÉTAPES POUR LUTTER CONTRE LES ABUS

Les premières mesures sont apparues en 2001 sous le pontificat de Jean-Paul II. En France, la Conférence des évêques de France (CEF), publie la première édition de la brochure *Lutter contre la pédophilie* (réédition en 2010). D'autres mesures importantes ont été prises sous le pontificat de Benoît XVI, mesures encouragées notamment par son *Discours aux évêques d'Irlande* (octobre 2006) ou sa *Lettre pastorale aux catholiques d'Irlande* (19 mars 2010). Dans l'Église universelle, des directives pour le traitement des cas d'abus sexuels commis par des clercs à l'égard de mineurs sont adoptées en 2012 puis régulièrement mises à jour.

Depuis 2016, l'intensification des révélations d'abus sexuels dans l'Église a conduit la CEF à mettre en place des dispositifs pour l'écoute des personnes victimes :

- une plateforme d'écoute nationale et des cellules d'écoute diocésaines et /ou provinciales,
- une cellule permanente avec une responsable salariée, Ségolaine Moog,
- une Commission nationale d'expertise sur la pédophilie, présidée par Alain Christnacht, cellule de suivi des personnes auteurs d'abus,
- un groupe de travail commun entre la CEF et la Conférence des religieux et religieuses en France (CORREF).

Le 20 août 2018, le pape François écrit sa *Lettre au Peuple de Dieu*. En novembre 2018, l'Assemblée plénière des évêques à Lourdes décide de faire appel à une Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE). Le travail avec des personnes victimes continue, notamment sur la prévention des abus, le suivi des personnes auteurs, la manière de faire mémoire, le soutien financier aux victimes. Une collaboration avec la justice se précise avec la signature de protocoles avec les parquets.

En mars 2021, les évêques de France annoncent 3 types de mesures qui seront évaluées dans le rapport de la CIASE :

- 1) la création d'un lieu national de mémoire et d'une journée annuelle de prière pour les personnes victimes,
- 2) le renforcement des procédures de justice canonique,
- 3) la création d'un service national dédié au sein de la Conférence des évêques.

La Commission indépendante sur les abus dans l'Église (CIASE)

Créée en 2018 à l'initiative des évêques de France, présidée et conduite par M. Jean-Marc Sauvé (haut fonctionnaire récemment retraité) ; la commission est composée de 12 hommes et de 10 femmes, tous laïcs, appartenant à des générations différentes.

Cette commission s'est employée à :

- préciser les faits depuis 1950,
- analyser les raisons pour lesquelles ces abus ont pu se produire,
- évaluer les mesures prises par les évêques de France en mars 2021 et faire des préconisations pour agir à tous les niveaux.

La Commission a travaillé de manière approfondie : animation de réunions publiques sur le territoire français ; demande d'informations aux diocèses et congrégations religieuses ; consultation des archives diocésaines ; audition d'évêques et d'autres responsables sur les mesures prises depuis 2000.

Le rapport a été remis le 5 octobre 2021 aux évêques de France et aux supérieurs des congrégations religieuses, après 3 ans de travail.

LES RÉOLUTIONS VOTÉES LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Après avoir reçu et travaillé le rapport de la CIASE, les évêques de France réunis à Lourdes en novembre 2021, ont voté des résolutions concrètes pour lutter contre les abus dans l'Église. (Les références sont ici données en rouge entre parenthèses)

- Création d'une Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) pour les personnes victimes (R27-31-32)
- Demande de la part des évêques d'une évaluation par une équipe du Saint-Siège
- Vente de biens immobiliers et mobiliers de l'Église pour abonder le fonds national de secours et de lutte contre les abus sur mineurs (SELAM) pour l'indemnisation des personnes victimes (R33)

- Lancement de groupes de travail sur la question des abus, l'avancement des résolutions et des recommandations de la CIASE, jusqu'en 2023 (R 34)
- Réalisation d'un audit externe des cellules d'écoute pour aboutir à une charte commune et à un mode d'évaluation régulier (R 15 à 22)
- Demande de vérification systématique des antécédents judiciaires de tout agent pastoral (laïc, personne consacrée, clerc) appelé à travailler auprès de mineurs (R1)
- Instauration d'un modèle national de *celebret* (autorisation de célébrer) pour tous les prêtres (religieux ou séculiers)
- Participation de femmes au conseil de chaque séminaire et maison de formation, avec droit de vote (R6 - 44)
- Mise en place d'un référentiel national de mesures de prévention pour les diocèses, les mouvements et les communautés (aménagement des locaux, formation obligatoire, évaluation, règlement...), avant d'aboutir à une charte nationale de bonne conduite de protection des mineurs (R45)
- Recension des risques (R35), par un cabinet d'experts, et création d'un dispositif de mesures préventives correspondantes (R13)
- Obligation pour les commissions et conseils de la Conférence des évêques d'être composés également d'autres membres du peuple de Dieu (R36)
- Engagement des évêques à demander, chacun pour son diocèse, la signature d'un protocole avec le parquet concerné (R29-42)
- Instauration, le 3^e dimanche de Carême, d'une journée de prière pour les personnes victimes de violences et agressions sexuelles et d'abus de pouvoir et de conscience au sein de l'Église (R26)
- Création d'un tribunal pénal canonique national qui entrera en fonction au 1^{er} avril 2022 (R40)
- Demande au Conseil des évêques pour les questions canoniques de préciser les recommandations du rapport de la CIASE qui doivent être soumises à l'approbation du Saint-Siège (R9, 10, 37, 38, 39, 41)

• Organisation, par la Commission doctrinale des évêques, d'un travail sur tous les points doctrinaux mentionnés par le rapport de la CIASE (morale sexuelle, anthropologie, sacerdoce ministériel, instrumentalisation de la Parole de Dieu, distinction entre pouvoir d'ordre et pouvoir de gouvernement), en s'appuyant sur les compétences des universités catholiques. La Commission doctrinale rendra compte de l'avancée de son travail au Conseil permanent des évêques avant chaque Assemblée plénière (R4,7,11,34)

MESURES CONCRÈTES DANS LE DIOCÈSE D'ANGERS

Création d'une cellule d'écoute des personnes victimes et de leurs proches. Cette cellule est composée de 8 laïcs ayant des compétences complémentaires.

paroledevictimesanjou@diocese49.org

La cellule régionale des Pays-de-Loire existant depuis 2016 est toujours active.

paroledevictimespaysdeloire@gmail.com

Création en cours, d'une cellule d'action avec l'aide de professionnels pour lutter contre les abus sexuels, les abus de pouvoir et de conscience. Elle évaluera et ajustera les pratiques des acteurs pastoraux en contact avec des mineurs, en s'appuyant sur le document *Lutter contre la pédophilie*.

Intensification de la formation des animateurs de camps et mouvements de jeunesse, des séminaristes et des prêtres étrangers accueillis pour des responsabilités dans le diocèse.

Élaboration d'une charte de protection des mineurs signée par les éducateurs et animateurs du diocèse.

Prières et célébrations de repentance le vendredi 29 octobre 2021, dans les paroisses et les sanctuaires.

Célébration d'une messe annuelle de réparation, présidée par Monseigneur Delmas à la cathédrale chaque 3^e dimanche de carême.

Contribution financière du diocèse d'Angers au fonds national de secours et de lutte contre les abus sur mineurs (SELAM) : 250 000 euros. Ce montant correspond à l'indice habituel de la contribution de notre diocèse aux frais généraux de la CEF; cette somme sera versée en plusieurs fois à partir des revenus financiers.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Pour prendre soin les uns des autres et veiller à ce que l'Église soit vraiment une maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble. Ces violences et agressions se sont produites au sein de l'Église, notre Église.

La prévention des abus et la promotion de relations bienveillantes au sein de nos communautés dépend de l'attitude de chacun.

SE LAISSER INTERPELLER par cette question afin de sortir de l'indifférence. Les personnes qui en ont été victimes sont blessées et ont besoin de notre fraternité concrète.

SOUTENIR les personnes victimes en leur signifiant notre compassion. Les rejoindre par notre prière et soutenir leur chemin de reconstruction.

EN PARLER, S'INFORMER, SE FORMER, entre nous et avec nos pasteurs.

ÊTRE ATTENTIFS les uns aux autres et aux relations au sein de nos communautés.

Toute personne victime ou témoin de faits précis ne peut se taire, et doit les signaler à l'autorité compétente dans l'Église ou directement à la justice.

PARTICIPER aux rencontres et aux temps d'échanges en paroisse, ou en diocèse (se renseigner auprès de sa paroisse ou du diocèse).

LES CONTACTS UTILES

LUTTER CONTRE LA PÉDOPHILIE

Le site Lutter contre la pédophilie a été créé par la Conférence des évêques de France. Il est constitué à la fois d'une plateforme de contacts pour les personnes victimes, d'articles de fond et d'outils pour aider dans la prévention.

Pour consulter le site : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr>
Accessible également depuis le site de l'Église catholique en France

SITE DU DIOCÈSE D'ANGERS

Consulter la rubrique de Lutte contre les abus sexuels dans l'Église :
<https://www.diocese49.org/lutte-contre-les-abus-sexuels-dans-l-eglise-2851>

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE-CIASE

Constituée en 2018 à la demande des évêques de France, cette commission avait pour vocation de faire la lumière sur les faits d'abus dans l'Église, de comprendre et d'examiner les suites judiciaires ou décisionnelles, de prévenir et de proposer des actions plus aptes à reconnaître la souffrance des victimes.

<https://www.ciase.fr>

PAROLE DE VICTIMES ANJOU

Créée en novembre 2021, cette cellule est composée de 8 professionnels, hommes et femmes. Expérimentés dans l'écoute, ils constituent du fait de leurs parcours professionnels, une équipe pluridisciplinaire.

Pour la contacter, envoyer un mail à :

paroledevictimesanjou@diocese49.org

ou un courrier à l'évêché à l'intention de la cellule d'écoute.

FRANCE VICTIMES

France Victimes est une plateforme d'écoute et de soutien pour les personnes victimes.

Pour appeler : 116 006

PAROLE DE VICTIMES PAYS DE LOIRE

Depuis juin 2016, une cellule d'accueil et d'écoute a été constituée à l'intention des personnes victimes d'abus sexuels commis par des personnes ayant reçu une mission ecclésiale (prêtres mais aussi laïcs). Elle est composée d'un ancien magistrat, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un avocat et d'une infirmière scolaire.

Cette cellule est régionale, et concerne les 5 diocèses des Pays-de-Loire. Lorsqu'elle est sollicitée, elle rend compte de ses démarches à l'évêque concerné.

Pour la contacter : paroledevictimespaysdeloire@gmail.com

Une cellule nationale existe également à la Conférence des évêques de France : paroledevictimes@cef.fr

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'ABUS SEXUELS (AAVAS), ANGERS ET CHOLET

Créée en 1996, elle est spécialisée dans l'écoute et l'accompagnement des personnes victimes d'abus sexuels. Composée principalement de professionnels bénévoles (psychologues, assistants de service social, éducateurs spécialisés, infirmiers), elle travaille également avec une psychologue salariée.

Un accueil téléphonique permet de recueillir toutes les demandes ou appels. Des rendez-vous sont ensuite fixés pour recevoir et accompagner les personnes victimes.

Pour contacter l'association :

[02 41 36 02 07](tel:0241360207) ou [07 67 19 01 85](tel:0767190185)

aavas.asso@gmail.com

<http://aavas.fr/>